



Dépôt du dossier chez VFS Algérie

VISA VOYAGE PROFESSIONNEL / D'AFFAIRES jusqu'à 90 jours

Feuille d'information pour les personnes voyageant en Suisse pour des raisons professionnelles / voyage d'affaires, pour une durée de 90 jours maximum (en l'espace de 6 mois de validité).

- ! Tous les documents en langue arabe doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.
- ! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.
- ! La présence de chaque demandeur est indispensable au dépôt du dossier.
- ! L'Ambassade n'accepte que des dossiers contenant la totalité des documents listés ci-dessous.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- ☐ Un (1) [formulaire de demande de visa complet](#) pour chaque demandeur (en français, arabe, allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou à la main (en majuscule, avec un stylo à bille bleu ou noir) et signé personnellement.
- ☐ Passeport délivré au cours des dix (10) dernières années, valable pendant au moins trois (3) mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen, avec au moins deux (2) pages entièrement vierges.
- ☐ Une (1) copie de la page principale du passeport (photo) + une (1) copie de chaque visa Schengen précédemment obtenu, si disponible.
- ☐ Une (1) photographie d'identité récente, sur fond blanc, visage découvert.
- ☐ Frais de visa : adultes EUR 90.-, enfants de 6 à 12 ans EUR 45.- Les frais sont à régler en **équivalent en DZD**, en espèces, lors du dépôt du dossier (non remboursables en cas de refus).
- ☐ Police d'assurance accident / maladie avec une couverture minimum de 30.000 EUR, valable dans tous les états Schengen et pour la durée totale du séjour prévu. La compagnie d'assurance doit se charger de l'assistance médicale et/ou hospitalière d'urgence en Suisse ainsi que du transport pour le retour en Algérie. Les assurances acceptées par l'Ambassade sont : **AXA, MacirVie, Amana, Caarama, TALA, CARDIF El Djazair, Le Mutualiste, L'Algérienne Vie.**
- ☐ **Réservation d'hôtel et de billet d'avion** aller-retour indiquant l'itinéraire complet du voyage. Le départ est à prévoir au minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier.
- ☐ **Lettre d'invitation et d'engagement du partenaire commercial suisse**, dûment signée par des personnes figurant dans le registre de commerce suisse de l'entreprise, spécifiant le motif, la durée et la prise en charge durant le séjour en Suisse + tout document justifiant la relation commerciale (contrats, factures, correspondances, etc.).
- ☐ **Fiche familiale d'état civil** en français, indiquant la situation actuelle du demandeur.
- ☐ **Historique bancaire** des six (6) mois précédant la demande + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.
- ☐ Justificatif(s) de la situation socioprofessionnelle du demandeur :
 - ☐ **Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + titre de congé + attestation d'affiliation à la sécurité sociale.

- ☐ **Commerçant** : registre de commerce de l'année courante + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
- ☐ **Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
- ☐ **Etudiants** : certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatif(s) de la situation socio professionnelle des parents.
- ☐ **Retraité** : attestation de retraite ou relevé bancaire (original et photocopie).
- ☐ **Sans emploi** : justificatif(s) des ressources financières actuelles.
- ☐ **Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
- ☐ **Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien** : carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

Avant d'effectuer un déplacement chez VFS, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander d'autres documents et / ou de convoquer le candidat pour un entretien personnel.

L'émolument de visa est dû lors du dépôt de la demande. Si vous retirez votre demande ou si le visa est refusé, l'émolument versé ne vous sera pas remboursé.